

Œuvre publiée avec le soutien du Fonds Érasme / Erasmus Fonds

# Libertin !

Usage d'une invective  
aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Sous la direction de Thomas Berns, Anne Staquet  
et Monique Weis

PARIS  
CLASSIQUES GARNIER  
2013

## PHILIPPE DE MARNIX CONTRE LES « LIBERTINS SPIRITUELS »

Retour sur une controverse de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle

À la toute fin du xvi<sup>e</sup> siècle, au crépuscule de sa vie et après plusieurs années de répit, Philippe de Marnix, l'apologiste renommé du calvinisme et de la Révolte des Pays-Bas pendant les années 1560 et 1570, renoue avec les joutes théologiques de son temps<sup>1</sup>. La hiérarchie et la doctrine catholiques sont toujours le principal adversaire, comme le montre le *Tableau des Différends de la Religion*, une œuvre d'envergure en deux parties, publiées en 1595, et, à titre posthume, en 1601. Reprenant beaucoup d'éléments de ses travaux antérieurs, et notamment du célèbre *Bijenkorf* (*La Ruche aux Abeilles*) de 1569, Philippe de Marnix y démonte, par des procédés rhétoriques fort habiles et sur un ton très caustique, les errements et les travers de l'ancienne Église.

Mais, d'autres ennemis sont apparus, cette fois au sein du mouvement réformé, et il s'agit de les combattre avec la même ferveur, voire avec plus de ferveur encore. Ainsi, un autre pamphlet de 1595, la *Ondervoekinghe ende grondeycke wederlegginge der geestdryvische leere*<sup>2</sup> s'attaque aux courants spiritualistes qui se sont développés en marge de la Réforme. Le titre

<sup>1</sup> Sur Marnix comme propagandiste calviniste : Arie van Deursen, « Marnix van St. Aldegonde, een calvinistisch propagandist », dir. H. Duijs, T. van Strien, *Een intellectuele activist. Studies over leven en werk van Philips van Marnix van Sint Aldegonde*, Verloren, Hilversum, 2001, p. 23-27 ; Frans Van Kalken, *Marnix van Sint-Aldegonde 1540-1598. Le politique et le pamphlétaire*, Bruxelles, 1952. Voir aussi : Monique Weis, *Philippe de Marnix et le Saint Empire. Les connexions allemandes d'un porte-parole de la Révolte des Pays-Bas 1566-1578*, Société royale d'Histoire du Protestantisme belge, Études historiques, n° 10, Bruxelles, 2004 ; Monique Weis, « Philip of Marnix and "international Protestantism" : The fears and hopes of a Dutch refugee in the 1570s », *Reformation and Renaissance Review. Journal of the Society for Reformation Studies*, t. 11, n° 2, 2009, p. 203-220.

<sup>2</sup> « [...] aengaende het geschreene woort Godes, in het Oude ende Nieuwe Testament vervatet : mitsgaders oock van de beproevinge der leeren aenden richtsnoer desselven. Waerinne wort gehandelt van Godes geopenbaerde Woort. Wat het is. Ende of het selve genoechsaem is tot de onderwijninge der salicheyt. Item hoe men het wel verstaen ende

peut se traduire par « examen et réfutation de la doctrine des enthousiastes. » À ce terme d'« enthousiastes », Marnix lui-même associera plus tard celui de « libertins spirituels » ou plutôt de « libertins qui se disent spirituels », en écho aux diatribes de Jean Calvin contre les spiritualistes. Ce traité a fait l'objet d'une édition allemande (en 1605) et de plusieurs éditions latines (en 1606, 1610, 1624 et 1653)<sup>1</sup>.

À cette diatribe de Philippe de Marnix, un porte-parole des « zélés spirituels » — comme ils se nomment eux-mêmes, réfutant évidemment l'appellation péjorative de « libertins » — répond en 1597 par un court pamphlet anonyme intitulé *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimez de Philippe de Marnix Sr. de Ste Aldegonde, contenuz en certain livre par luy mis en lumière contre les zélés spirituels, quil appelle en son langage Geestdryvers*. La suite du titre dit que cette riposte a été composée en forme de lettre responsive, par un gentilhomme allemand studieux à la paix & amateur de la liberté belge.

En réalité, il s'agit d'un certain Emmery de Lyere, un noble d'origine anversoise qui s'était, comme Marnix, illustré au service de Guillaume d'Orange dans la lutte contre l'Espagne. Emmery de Lyere était considéré comme l'auteur depuis la parution du pamphlet, notamment par ses adversaires, Philippe de Marnix en tête. Il y a quarante ans, Cornelis Kramer a démontré de manière scientifique, dans une étude fouillée sur la question, suivie de l'édition du texte, que l'*Antidote ou contrepoison* est bien de la plume de cet Emmery de Lyere, malgré les affirmations contraires que celui-ci a faites de son vivant<sup>2</sup>.

Philippe de Marnix réplique à son tour par une virulente contre-attaque dont le titre est *Response apologetique (de Philippe de Marnix. Seigneur du Mont Saint Aldegonde) à un libelle fameux qui a esté publié en son absence, sans nom de l'Auteur et de l'Imprimeur, par un certain libertin, s'atitulant gentilhomme allemand, et nommant sondit libelle Antidote ou contrepoison, etc., auquel l'honneur des Ministres et du*

schriftmatighejk uytleggen sal. » Cf. Philips van Marnix van St. Aldegonde, *Godsdienstige en kerckelijke geschriften*, éd. J. J. van Toorenbergen, s-Gravenhage, 1873, vol. II.

1 Cf. la bibliographie détaillée et fiable des publications de Philippe de Marnix sur le site internet dédié à cet auteur et à son œuvre : <http://lelfhum.uva.nl/nhi/Marnix/index.htm>.

2 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde. Un administrateur de Sébastien Franck et de Montaigne aux prises avec le champion des calvinistes néerlandais*, Archives internationales d'Histoire des idées, La Haye, Martinus Nijhoff, 1971, vol. 42. En ce qui concerne l'attribution de l'*Antidote ou Contrepoison* à Emmery de Lyere, voir surtout p. 68-73.

*Ministere de la parolle de Dieu estoit prophanelement vilipendé*<sup>3</sup>. C'est cet important pamphlet, publié à Leiden en 1598 (ainsi qu'en 1599, dans une traduction néerlandaise), qui retiendra surtout mon attention : Quels sont les arguments que Marnix utilise pour lancer le reproche de « libertinisme » ? À quels moyens rhétoriques et stylistiques recourt-il pour étayer cette accusation des plus graves ?

### POISONS ET CONTRE-POISONS

Le combat des tenants de l'orthodoxie réformée contre les spiritualistes remonte au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans sa contribution au présent volume, Luce Albert analyse en profondeur les écrits de Jean Calvin et de Guillaume Farel condamnant les « erreurs » professées par les « libertins spirituels ». Je ne reviendrai donc plus sur les critiques des premiers réformateurs, mais me concentrerai ici sur les attaques spécifiques de Philippe de Marnix. Très tôt, dès les années 1560, le principal apologiste calviniste des Pays-Bas dénonce la menace que le succès des courants spiritualistes représente pour la jeune Église réformée<sup>4</sup>. En 1581, le synode des pasteurs réunis à Middelburg invite Marnix à rédiger une réfutation détaillée et argumentée des doctrines spiritualistes.

Mais cette publication est remise à plus tard, à cause d'un contexte militaire et politique difficile, marqué notamment par la longue guerre d'usure contre l'Espagne, la chute d'Anvers en 1584 / 1585 et la tombée en disgrâce subséquente de Marnix. Ce n'est qu'en 1595 que Philippe de Marnix attaque ouvertement les « enthousiastes » par son *Ondersoeckinge ende grondelycke wederlegginge der geestdryviche leere*, sortant ainsi les « munitions » accumulées pendant des décennies, pour reprendre une belle formule de Cornelis Kramer<sup>5</sup>. Les spiritualistes vont réagir par plusieurs réfutations, parmi lesquelles l'*Antidote ou contrepoison* d'Emmery de Lyere,

1 Voir l'édition de ce pamphlet dans un volume des œuvres de Marnix éditée par Albert Lacroix, *Œuvres de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. Correspondance et Mélanges*, Bruxelles-Paris-Genève, 1860, p. 399-508.

2 Sur l'attitude de Philippe de Marnix à l'égard des spiritualistes avant 1595, voir Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde, op. cit.*, p. 1-6.

3 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde, op. cit.*, p. x.

la plus connue et la plus conséquente. Selon Kramer, la virulence de ces réactions confirmerait que la menace était bien réelle.

En effet, les doctrines des « enthousiastes » sont en recrudescence à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle dans les parties des Pays-Bas qui se sont débarrassées de la « tyrannie espagnole » et donc du « joug papiste ». Les églises calvinistes sont les mieux organisées et prétendent incarner une certaine orthodoxie protestante, en étroite collaboration avec les autorités politiques. Mais elles doivent faire face à la concurrence de beaucoup d'autres courants plus ou moins importants et structurés : l'anabaptisme, présent dans ces régions depuis les années 1530, les Schwentckfeldiens, les partisans de Sebastian Franck, ou encore la *Huis der Liefde* fondée par Hendrick Niclaes<sup>1</sup>.

Il est impossible d'estimer le nombre d'adeptes de tous ces mouvements hétérodoxes dans les Pays-Bas vers 1600. Il est difficile de décrire avec précision leurs croyances et pratiques respectives, en dehors des grands traits qui caractérisent tous les courants relevant de la Réforme radicale, à savoir le refus d'une organisation en communautés hiérarchisées, le rejet de toute forme d'association entre religion et politique, et enfin la priorité accordée, dans la foi comme dans le culte, à l'inspiration par l'Esprit divin plutôt qu'à la Bible ou à la prédication. D'où les appellations de « spiritualistes » et d'« enthousiastes ».

Les arguments que leurs adversaires utilisent contre les spiritualistes sont bien connus, par contre ; ils sont d'ailleurs présents dans le *Ondersoeckinge* de Philippe de Marnix. Il y a évidemment les références historiques au régime anabaptiste établi à Münster entre 1532 et 1535, ainsi qu'à d'autres troubles sociaux et politiques fomentés par des sectes considérées comme exaltées. La nécessité de protéger l'ordre public contre

1 *Ibid.*, p. 8-10. Pour tous ces mouvements dits de la « Réforme radicale », voir George Hunston Williams, *The Radical Reformation*, Philadelphia, The Westminster Press, 1962, rééd. dans les *Sixteenth Century Essays and Studies*, 15, Kirksville MO, 1992 ; Hans-Jürgen Goertz, *Radikale Reformen. Biographische Skizzen von Thomas Müntzer bis Paracelsus*, Beck, Munich, 1978. La première branche de la « Réforme radicale » est celle de l'anabaptisme et de ses différentes déclinaisons en Empire et aux Pays-Bas. Une autre branche comprend des spiritualistes tels Kaspar von Schwenckfeld et Sebastian Franck, deux réformateurs actifs dans le Saint Empire mais dont les écrits auront une influence durable à travers toute l'Europe protestante. Pour l'évolution des différents courants de la Réforme, y compris de la « Réforme radicale » aux Pays-Bas, voir Guido Marnet, *The Netherlands*, dir. A. Pertegree, *The Reformation World*, Londres-New York, 2000, p. 344-364. Sur le *Huis der Liefde*, une secte spiritualiste plus ou moins secrète qui a éclos dans les Pays-Bas, mais qui s'est surtout imposée en Angleterre, voir Alastair Hamilton, *The Family of Love*, Cambridge, 1981.

toute menace de subversion figure même parmi les principaux motifs de l'appel que Marnix fait aux États généraux des Provinces-Unies : il faut punir ces *geestdruyers* ou « enthousiastes » avec la plus grande sévérité, au nom du bien commun et de la paix civile<sup>1</sup>.

Les attaques de nature théologique sont bien plus dures que dans les écrits polémiques comparables contre les catholiques : Philippe de Marnix estime en effet qu'il faut éradiquer sans merci, par une politique de persécution drastique, les théories « libertines » des spiritualistes. Celles-ci représenteraient un danger d'une ampleur nouvelle, par leur aversion contre toute forme d'autorité religieuse, à cause de leur caractère individualiste inacceptable et parce qu'elles conduiraient à moyen terme à la destruction des vérités révélées de l'Évangile<sup>2</sup>.

À ces accusations sévères, Emmery de Lyere répond par une diatribe tout aussi véhémente, le fameux *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimés de Philippe de Marnix Sr. de Ste Aldegonde, contenuz en certain livre par luy mis en lumiere contre les zelateurs spirituels, quil appelle en son langage Geestdruyers*<sup>3</sup>. Cette apologie du spiritualisme par l'un de ses principaux porte-parole a suscité des remous au moment de sa publication en 1597, aux Pays-Bas et au-delà, en Empire, notamment.

Les lecteurs de l'époque, Marnix en tête, n'ont eu aucune peine à reconnaître en Emmery de Lyere le « gentilhomme allemand studieux à la paix & amateur de la liberté belge », c'est-à-dire l'auteur de ce pamphlet officiellement anonyme. La contre-attaque repose en effet sur le dénigrement de Philippe de Marnix pour le rôle peu glorieux que celui-ci a joué dans la perte d'Anvers en 1584 / 1585<sup>4</sup>. La plume était donc clairement tenue par un ancien concurrent politique et militaire ayant servi Guillaume d'Orange pendant les années 1570 et 1580, et surtout par quelqu'un qui connaissait les critiques sévères contre le gouvernement de Marnix à Anvers<sup>5</sup>.

1 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 11-13.

2 *Ibid.*, p. 13-16.

3 Voir l'édition du texte chez Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 22-32. Il existait une version néerlandaise de ce pamphlet, mais tous les exemplaires sont malheureusement perdus.

4 Sur la carrière politique et militaire de Philippe de Marnix, voir Frans Van Kalken, *Marnix van Sint-Aldegonde 1540-1598. Le politique et le pamphlétaire*, Bruxelles, 1952 ; Frans Wittemans, « Marnix als Staatsman », *Marnix van Sint-Aldegonde*, Bruxelles, 1959.

5 Sur la carrière politique et militaire d'Emmery De Lyere, voir Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 91-112.

Mais, l'*Antidote ou contrepoison* contient aussi une réfutation plus philosophique et politique, de l'*Ondersoeckinge*, le réquisitoire de Philippe de Marnix contre les spiritualistes. Emmery de Lyere était lié par des connexions familiales au mouvement de l'anabaptiste David Joris<sup>1</sup>. Il était par ailleurs un lecteur assidu et convaincu des œuvres de Sebastian Franck et de Michel de Montaigne, deux auteurs dont les influences se retrouvent clairement dans l'*Antidote ou contrepoison*<sup>2</sup>. Conscient qu'il ne pouvait affronter Marnix sur le terrain théologique, Emmery de Lyere choisit en effet, après un rappel des idées centrales du spiritualisme, notamment de la notion de l'Esprit comme essence de Dieu, du rejet de l'autorité des Écritures et du refus de toute forme d'institution ecclésiastique, de dénoncer avant tout l'intolérance religieuse de son adversaire<sup>3</sup>.

Pour condamner la persécution pour des motifs de religion, pour revendiquer la tolérance donc, l'auteur de l'*Antidote ou contrepoison* recourt à plusieurs types d'arguments typiques des écrits de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur le sujet : l'appel à la raison politique, l'urgence de veiller à la prospérité économique et surtout, l'invocation de la charité chrétienne. Cornelis Kramer décèle dans le pamphlet d'Emmery de Lyere, outre les citations directes de Franck et de Montaigne, des références implicites à Sébastien Castrellion et à Dirk Coornhert, deux auteurs majeurs dans le débat sur la tolérance. Quelle réponse Philippe de Marnix pouvait-il donner à ce court pamphlet qui l'attaque dans son honneur et met à mal son combat antispiritualiste ?

#### L'ARGUMENTAIRE DE MARNIX CONTRE LES « LIBERTINS »

La riposte de Philippe de Marnix paraît à Leiden en 1598 et s'intitule *Response apologetique (de Philippe de Marnix, Seigneur du Mont Saint Aldegonde) à un libelle fameux qui a été publié en son absence, sans nom de l'Auteur et de l'Imprimeur, par un certain libertin, s'attribuant gentilhomme*

1 *Ibid.*, p. 73-91.

2 *Ibid.*, p. 39-51.

3 *Ibid.*, p. 32-39.

allemand, et nommant sondit libelle *Antidote ou contrepoison*, etc., auquel l'honneur des Ministres et du Ministère de la parole de Dieu estoit proprement attribué. Ce pamphlet, qui existe aussi dans une version néerlandaise datée de 1599, a fait l'objet d'une édition par Albert Lacroix dans les *Œuvres de Philippe de Marnix* en 1860<sup>1</sup>.

Ce nouveau réquisitoire contre les « enthousiastes », et en particulier contre Emmery de Lyere, le fameux *gentilhomme allemand* qui est traité ici ouvertement de *libertin* dès le titre, se présente comme une lettre adressée au pouvoir politique, à savoir aux *Messieurs les États Généraux des Provinces unies des Pays-Bas*. Il se clôt par une prière à Dieu pour ces mêmes États généraux, pour que « par sa sainte grace, il vueille benir et prospérer tous vos desseings et actions, les faisant heureusement réüssir à ceste mesme fin (c'est-à-dire l'assurance du salut et conservation de son Église). Amen<sup>2</sup>. » Le style oral auquel Philippe de Marnix a recours est marqué par une grande violence verbale que de nombreuses métaphores fort agressives viennent renforcer.

Contrairement à la diatribe de Jean Calvin, la *Response apologetique à un libelle fameux* ne comporte pas de sous-divisions apparentes. Sa structure n'en est pas moins calquée sur des schémas courants dans la littérature pamphlétaire du tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Marnix commence par évoquer les « *mesdames* » de son adversaire, en constatant « que l'auteur n'y avoit esté poussé que de pure passion, bastissant un escrit comme une chimere en l'air, auquel sans une fois toucher le subject de mon livre, qu'il se propose pour butte, il s'est monstré autant plein d'animosité, que vuide de prudence et de vérité : verifiant le dire des anciens, Que la mesdisance est le thresor des fols<sup>3</sup>. » Il ajoute que « cela me faisoit resoudre de n'y respondre non plus qu'à un chien qui jappe apres les passans. » Le ton est donné dans ce rappel des enjeux et des deux premiers mouvements de la querelle ; Marnix y joue sur l'opposition inversée entre poison et contrepoison :

Il y a quelque temps que j'avoie esté requis d'aucuns de nos Églises, de mettre en lumiere quelques memoires que autrefois j'avoie recueilli en ma jeunesse, pour decouvrir le pernicieux et mortel poison qui se cache aujourd'huy sous

1 *Œuvres de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. Correspondance et Mélanges*, éd. A. Lacroix, Bruxelles-Paris-Genève, 1860, p. 399-508.

2 *Ibid.*, p. 508.

3 *Ibid.*, p. 402.

une mine hypocritique de certains gens : qui s'accordans tous en ce point, que la sainte escriture contenue au vieil et nouveau testament, n'est pas la parole de Dieu, ne mesmes la pierre touche ou reigle des doctrines : ains qu'il faut avoir recours à l'esprit ou inspiration d'un chascun, laquelle ils nomment parole interieure : bastissent là dessus mille fantasies directement contraires à la doctrine des Apostres et Prophetes : et les publient pour revelations ou inspirations celestes : se nommans qui Davidistes, qui Nicolaistes, qui spirituels, et je ne scai de quels autres noms.

Or les aiant reduitz en un petit livret, auquel, comme en passant, je montray, que ceste doctrine ne tend qu'à esteindre et le remords de conscience, et l'autorité de la parole de Dieu, [...] partie pource que j'esperoie par ce moyen le pouvoir garentir contre la dent des calomnieux, partie pource que je vous vouloie faire cognoître, combien il est requis, que par vos prudences et pietés vous advisiés aux remedes, à ce que ce malheureux poison, lequel a autrefois infecté villes et provinces entieres, ne prenne accroissement es pays de vostre obeissance et jurisdiction, monstrant briefvement par les tesmoignages de l'escriture, que le devoir du magistrat est, d'estre gardien des deux tables de la loi, et sur tout, d'estre soigneux que l'honneur du nom de Dieu soit maintenu.

Là dessus, ce maistre escrivain vient en mon absence desgorger sa colere contre moi, me versant un deluge d'injures sur la teste sans specifier son nom ni le nom de l'imprimeur, ne mesmes du lieu auquel il a esté imprimé. Et pour persuader que ceste doctrine n'est pas poison, ainsi que je l'ai depeinte, il tourne ce mesme blasme contre moi, comme si le livret, auquel j'ai tasché de la decouvrir et refuter, estoit en effect un mortel poison, et que le sien fust l'antidote ou contrepoison contre mon conseil sanguinaire et envenimé, qu'il l'appelle<sup>1</sup>.

Le contrepoison que propose Emmery de Lyere et qui est en réalité le plus nocif des poisons aux yeux de Philippe de Marnix, est celui de la reconnaissance d'une certaine tolérance religieuse par les autorités civiles. Marnix dénonce cette voie, tout en continuant à développer la métaphore peu originale mais très efficace du poison et du contrepoison :

Somme il faut vivre avecq les vivans, et laisser chascun croire à sa mode, sans nostre soing et alteration. [...] Voila ses propres mots. Par lesquels on voit evidemment qu'en son langage, et selon le stile de sa medicine charlatanesque, ce sera un mortel poison de mettre en evidence la verité ou faulseté d'une doctrine : Et au contraire, permectre indifferemment tous poisons, sans aucun souci ou alteration, en recommandant le reste aux Dieux (comme il parle prophanelement, et en homme atheë et libertin) sera l'antidote et le contrepoison.

1 *Ibid.*, p. 403-404.

Or considerés la dessus, Messieurs, que si quelcun se trouvoit si effronté, que de vous vouloir persuader d'introduire une telle loi au regard des poisons materiels, disant, que ce fut poison mortel de decouvrir et accuser les empoisonneurs, et que au contraire ce fut un remede et contrepoison salulaire, de permettre indifferemment tous poisons, sans en prendre aucun soing ou alteration : que diries vous, je vous prie ? Ne jugeriers vous pas qu'un tel galand fut ou empoisonneur et ennemi mortel de la santé et vie de vos citoiens, ou pour le moins privé de son bon sens ?

Or ceste sortise est dautant plus detestable en cestui cy, qu'elle se trouve accompagnée d'une profane impiété. Car que peut on recueillir de ceste sienne conclusion, sinon qu'il ne faut en façon quelconque se soucier de l'honneur de Dieu, ne du salut du peuple, ains permettre à tout venant, d'abbeuver les simples ames Chrestiennes de toute heresie, d'atheisme, de libertinisme, et de toutes sortes de blasphemés contre la Majesté de Dieu<sup>1</sup> ?

Dès l'exposé des motifs du pamphlet, l'accusation de libertinisme est donc bien présente ; elle est étroitement liée à la dénonciation du « relativisme » religieux des spiritualistes : promouvoir la coexistence de toutes les doctrines, vraies ou fausses, revient aux yeux de Marnix à nier la distinction fondamentale entre la Vérité et l'erreur, et partant à renier Dieu. Cette attitude que Philippe de Marnix vilipende comme « libertine » est évidemment présentée comme un grave danger, non seulement pour la religion, mais aussi pour l'ordre public.

D'après Marnix, l'auteur de l'Antidote ou contrepoison ne peut être un gentilhomme allemand, pour la simple raison que dans le Saint Empire « on ne souffre pas telles pestes, comme sont ces Zelateurs spirituels » et qu'il y a une « resolution generale de tous les Esrats d'Allemagne, qui ont ordonné de n'admettre nullepart les Libertins, et autres semblables sectaires, qui foulent au pied toute conscience et toute justice<sup>2</sup>. »

Par ailleurs, un vrai Allemand n'écrit jamais en français... Enfin, Philippe de Marnix prétend reconnaître la véritable identité de son adversaire derrière des tournures de phrase typiques de la langue néerlandaise ; quant aux origines allemandes, elles pourraient être d'une nature beaucoup moins noble :

Combien que juguant de l'oïseau à son chant ou à ses plumes, et recognoissant evidemment son stile, ses propos, ses sentences et conceptions bigarrées,

1 *Ibid.*, p. 404.

2 *Ibid.*, p. 407.

## PHILIPPE DE MARNIX CONTRE LES « LIBERTINS SPIRITUELS »

Retour sur une controverse de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle

À la toute fin du xvi<sup>e</sup> siècle, au crépuscule de sa vie et après plusieurs années de répit, Philippe de Marnix, l'apologiste renommé du calvinisme et de la Révolte des Pays-Bas pendant les années 1560 et 1570, renoue avec les joutes théologiques de son temps<sup>1</sup>. La hiérarchie et la doctrine catholiques sont toujours le principal adversaire, comme le montre le *Tableau des Différends de la Religion*, une œuvre d'envergure en deux parties, publiées en 1595, et, à titre posthume, en 1601. Reprenant beaucoup d'éléments de ses travaux antérieurs, et notamment du célèbre *Bijenkorf* (*La Ruche aux Abeilles*) de 1569, Philippe de Marnix y démonte, par des procédés rhétoriques fort habiles et sur un ton très caustique, les errements et les travers de l'ancienne Église.

Mais, d'autres ennemis sont apparus, cette fois au sein du mouvement réformé, et il s'agit de les combattre avec la même ferveur, voire avec plus de ferveur encore. Ainsi, un autre pamphlet de 1595, la *Ondersoeckinge ende grondeleyce wederlegginge der geestdryvische leer*<sup>2</sup> s'attaque aux courants spiritualistes qui se sont développés en marge de la Réforme. Le titre

1 Sur Marnix comme propagandiste calviniste : Arie van Deursen, « Marnix van St. Aldegond, een calvinistisch propagandist », dir. H. Duits, T. van Strien, *Een intellectuele activist. Studies over leven en werk van Philip van Marnix van Sint Aldegond*, Verloren, Hilversum, 2001, p. 23-27 ; Frans Van Kalken, *Marnix van Sint-Aldegond 1540-1598. Le politique et le pamphlétaire*, Bruxelles, 1952. Voir aussi : Monique Weis, *Philippe de Marnix et le Saint Empire. Les connexions allemandes d'un porte-parole de la Révolte des Pays-Bas 1566-1578*, Société royale d'Histoire du Protestantisme belge, Études historiques, n° 10, Bruxelles, 2004 ; Monique Weis, « Philip of Marnix and "international Protestantism". The fears and hopes of a Dutch refugee in the 1570s », *Reformation and Renaissance Review. Journal of the Society for Reformation Studies*, t. 11, n° 2, 2009, p. 203-220.

2 « [...] aengaende het geschrevene woort Godes, in het Oude ende Nieuwe Testament vervatet : misgaders oock van de beproevinge der leeren aenden richtsnoer desselven. Waerinne wort gehandelt van Godes geopenbaerde Woort. Wat het is. Ende of het selve genoechsam is tot de onderwijssinghe der salicheyt. Item hoe men het wel verstaen ende

pour se traduire par « examen et réfutation de la doctrine des enthousiastes. » À ce terme d'« enthousiastes », Marnix lui-même associera plus tard celui de « libertins spirituels » ou plutôt de « libertins qui se disent spirituels », en écho aux diatribes de Jean Calvin contre les spiritualistes. Ce traité a fait l'objet d'une édition allemande (en 1605) et de plusieurs éditions latines (en 1606, 1610, 1624 et 1653).

À cette diatribe de Philippe de Marnix, un porte-parole des « zélateurs spirituels » – comme ils se nomment eux-mêmes, réfutant évidemment l'appellation péjorative de « libertins » – répond en 1597 par un court pamphlet anonyme intitulé *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimez de Philippe de Marnix Sr. de Ste Aldegonde, contenuz en certain livre par luy mis en lumière contre les zelateurs spirituels, quil appelle en son langage Geestdryvers*. La suite du titre dit que cette riposte a été composée en forme de lettre responsive, par un gentilhomme allemand studieux à la paix & amateur de la liberté belge.

En réalité, il s'agit d'un certain Emmery de Lyere, un noble d'origine anversoise qui s'était, comme Marnix, illustré au service de Guillaume d'Orange dans la lutte contre l'Espagne. Emmery de Lyere était considéré comme l'auteur depuis la parution du pamphlet, notamment par ses adversaires, Philippe de Marnix en tête. Il y a quarante ans, Cornelis Kramer a démontré de manière scientifique, dans une étude fouillée sur la question, suivie de l'édition du texte, que l'*Antidote ou contrepoison* est bien de la plume de cet Emmery de Lyere, malgré les affirmations contraires que celui-ci a faites de son vivant<sup>1</sup>.

Philippe de Marnix réplique à son tour par une virulente contre-attaque dont le titre est *Response apologetique (de Philippe de Marnix, Seigneur du Mont Saint Aldegonde) à un libelle fameux qui a esté publié en son absence, sans nom de l'Auteur et de l'Imprimeur, par un certain libertin, s'atitulant gentilhomme allemand, et nommant sondit libelle Antidote ou contrepoison, etc., auquel l'honneur des Ministres et du*

schriftmatighejk uytleggen sal. » Cf. Philips van Marnix van St. Aldegonde, *Gedachtenisse en kerckelijke geschiften*, éd. J. J. van Toorenbergen, s-Gravenhage, 1873, vol. II.

1 Cf. la bibliographie détaillée et fiable des publications de Philippe de Marnix sur le site internet dédié à cet auteur et à son œuvre : <https://cf/hum.uva.nl/nhl/Marnix/index.htm>.

2 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde. Un administrateur de Sébastien Franck et de Montaigne aux prises avec le champion des calvinistes néerlandais*, Archives internationales d'Histoire des idées, La Haye, Martinus Nijhoff, 1971, vol. 42. En ce qui concerne l'attribution de l'*Antidote ou Contrepoison* à Emmery de Lyere, voir surtout p. 68-73.

*Ministere de la parole de Dieu estoit prophanement vilipendé*<sup>1</sup>. C'est cet important pamphlet, publié à Leiden en 1598 (ainsi qu'en 1599, dans une traduction néerlandaise), qui retiendra surtout mon attention : Quels sont les arguments que Marnix utilise pour lancer le reproche de « libertinisme » ? À quels moyens rhétoriques et stylistiques recourt-il pour étayer cette accusation des plus graves ?

### POISONS ET CONTRE-POISONS

Le combat des tenants de l'orthodoxie réformée contre les spiritualistes remonte au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans sa contribution au présent volume, Luce Albert analyse en profondeur les écrits de Jean Calvin et de Guillaume Farel condamnant les « erreurs » professées par les « libertins spirituels ». Je ne reviendrai donc plus sur les critiques des premiers réformateurs, mais me concentrerai ici sur les attaques spécifiques de Philippe de Marnix. Très tôt, dès les années 1560, le principal apologiste calviniste des Pays-Bas dénonce la menace que le succès des courants spiritualistes représente pour la jeune Église réformée<sup>2</sup>. En 1581, le synode des pasteurs réunis à Middelburg invite Marnix à rédiger une réfutation détaillée et argumentée des doctrines spiritualistes.

Mais cette publication est remise à plus tard, à cause d'un contexte militaire et politique difficile, marqué notamment par la longue guerre d'usure contre l'Espagne, la chute d'Anvers en 1584 / 1585 et la tombée en disgrâce subséquente de Marnix. Ce n'est qu'en 1595 que Philippe de Marnix attaque ouvertement les « enthousiastes » par son *Ondersoeckinge ende grondelycke wederlegginge der geestdryvische leere*, sortant ainsi les « munitions » accumulées pendant des décennies, pour reprendre une belle formule de Cornelis Kramer<sup>3</sup>. Les spiritualistes vont réagir par plusieurs réfutations, parmi lesquelles l'*Antidote ou contrepoison* d'Emmery de Lyere,

1 Voir l'édition de ce pamphlet dans un volume des œuvres de Marnix éditées par Albert Lacroix, *Œuvres de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. Correspondance et Mélanges*, Bruxelles-Paris-Genève, 1860, p. 399-508.

2 Sur l'attitude de Philippe de Marnix à l'égard des spiritualistes avant 1595, voir Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde, op. cit.*, p. 1-6.

3 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde, op. cit.*, p. x.

la plus connue et la plus conséquente. Selon Kramer, la virulence de ces réactions confirmerait que la menace était bien réelle.

En effet, les doctrines des « enthousiastes » sont en recrudescence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans les parties des Pays-Bas qui se sont débarrassées de la « tyrannie espagnole » et donc du « joug papiste ». Les églises calvinistes sont les mieux organisées et prétendent incarner une certaine orthodoxie protestante, en étroite collaboration avec les autorités politiques. Mais elles doivent faire face à la concurrence de beaucoup d'autres courants plus ou moins importants et structurés : l'anabaptisme, présent dans ces régions depuis les années 1530, les Schwentckfeldiens, les partisans de Sebastian Frank, ou encore la *Huis der Liefde* fondée par Hendrick Nicolaes<sup>1</sup>.

Il est impossible d'estimer le nombre d'adeptes de tous ces mouvements hétérodoxes dans les Pays-Bas vers 1600. Il est difficile de décrire avec précision leurs croyances et pratiques respectives, en dehors des grands traits qui caractérisent tous les courants relevant de la Réforme radicale, à savoir le refus d'une organisation en communautés hiérarchisées, le rejet de toute forme d'association entre religion et politique, et enfin la priorité accordée, dans la foi comme dans le culte, à l'inspiration par l'Esprit divin plutôt qu'à la Bible ou à la prédication. D'où les appellations de « spiritualistes » et d'« enthousiastes ».

Les arguments que leurs adversaires utilisent contre les spiritualistes sont bien connus, par contre ; ils sont d'ailleurs présents dans le *Ondersoeckinge* de Philippe de Marnix. Il y a évidemment les références historiques au régime anabaptiste établi à Münster entre 1532 et 1535, ainsi qu'à d'autres troubles sociaux et politiques fomentés par des sectes considérées comme exaltées. La nécessité de protéger l'ordre public contre

1 *Ibid.*, p. 8-10. Pour tous ces mouvements dits de la « Réforme radicale », voir George Huntston Williams, *The Radical Reformation*, Philadelphia, The Westminster Press, 1962, rééd. dans les *Sixteenth Century Essays and Studies*, 15, Kirksville MO, 1992 ; Hans-Jürgen Goertz, *Radikale Reformatoren. Biographische Skizzen von Thomas Müntzer bis Paracelsus*, Beck, Munich, 1978. La première branche de la « Réforme radicale » est celle de l'anabaptisme et de ses différentes déclinaisons en Empire et aux Pays-Bas. Une autre branche comprend des spiritualistes tels Kaspar von Schwenckfeld et Sebastian Franck, deux réformateurs actifs dans le Saint Empire mais dont les écrits auront une influence durable à travers toute l'Europe protestante. Pour l'évolution des différents courants de la Réforme, y compris de la « Réforme radicale » aux Pays-Bas, voir Guido Marnef, *The Netherlands*, dir. A. Petegriec, *The Reformation World*, Londres-New York, 2000, p. 344-364. Sur le *Huis der Liefde*, une secte spiritualiste plus ou moins secrète qui a éclaté dans les Pays-Bas, mais qui s'est surtout imposée en Angleterre, voir Alastair Hamilton, *The Family of Love*, Cambridge, 1981.

toute menace de subversion figure même parmi les principaux motifs de l'appel que Marnix fait aux États généraux des Provinces-Unies : il faut punir ces *geestdryvers* ou « enthousiastes » avec la plus grande sévérité, au nom du bien commun et de la paix civile<sup>1</sup>.

Les attaques de nature théologique sont bien plus dures que dans les écrits polémiques comparables contre les catholiques : Philippe de Marnix estime en effet qu'il faut éradiquer sans merci, par une politique de persécution drastique, les théories « libertines » des spiritualistes. Celles-ci représenteraient un danger d'une ampleur nouvelle, par leur aversion contre toute forme d'autorité religieuse, à cause de leur caractère individualiste inacceptable et parce qu'elles conduiraient à moyen terme à la destruction des vérités révélées de l'Évangile<sup>2</sup>.

À ces accusations sévères, Emmery de Lyere répond par une diatribe tout aussi véhémente, le fameux *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimés de Philippe de Marnix Sr. de Ste Aldegonde, contenuz en certain livre par luy mis en lumiere contre les zelateurs spirituels, quil appelle en son langage Geestdryvers*<sup>3</sup>. Cette apologie du spiritualisme par l'un de ses principaux porte-parole a suscité des remous au moment de sa publication en 1597, aux Pays-Bas et au-delà, en Empire, notamment.

Les lecteurs de l'époque, Marnix en tête, n'ont eu aucune peine à reconnaître en Emmery de Lyere le « gentilhomme allemand studieux à la paix & amateur de la liberré belge », c'est-à-dire l'auteur de ce pamphlet officiellement anonyme. La contre-attaque repose en effet sur le dénigrement de Philippe de Marnix pour le rôle peu glorieux que celui-ci a joué dans la perte d'Anvers en 1584 / 1585<sup>4</sup>. La plume était donc clairement tenue par un ancien concurrent politique et militaire ayant servi Guillaume d'Orange pendant les années 1570 et 1580, et surtout par quelqu'un qui connaissait les critiques sévères contre le gouvernement de Marnix à Anvers<sup>5</sup>.

1 Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 11-13.

2 *Ibid.*, p. 13-16.

3 Voir l'édition du texte chez Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 22-32. Il existait une version néerlandaise de ce pamphlet, mais tous les exemplaires sont malheureusement perdus.

4 Sur la carrière politique et militaire de Philippe de Marnix, voir Frans Van Kuiken, *Marnix van Sainte-Aldegonde 1540-1598. Le politique et le pamphlétaire*, Bruxelles, 1952 ;

Frans Wittermans, « Marnix als Staatsman », *Marnix van Sainte Aldegonde*, Bruxelles, 1939.

5 Sur la carrière politique et militaire d'Emmery De Lyere, voir Cornelis Kramer, *Emmery de Lyere et Marnix de Sainte Aldegonde*, *op. cit.*, p. 91-112.

Mais, l'*Antidote ou contrepoison* contient aussi une réfutation plus philosophique et politique, de l'*Ondersoeckinge*, le réquisitoire de Philippe de Marnix contre les spiritualistes. Emmery de Lyere était lié par des connexions familiales au mouvement de l'anabaptiste David Joris<sup>1</sup>. Il était par ailleurs un lecteur assidu et convaincu des œuvres de Sebastian Franck et de Michel de Montaigne, deux auteurs dont les influences se retrouvent clairement dans l'*Antidote ou contrepoison*<sup>2</sup>. Conscient qu'il ne pouvait affronter Marnix sur le terrain théologique, Emmery de Lyere choisit en effet, après un rappel des idées centrales du spiritualisme, notamment de la notion de l'Esprit comme essence de Dieu, du rejet de l'autorité des Écritures et du refus de toute forme d'institution ecclésiastique, de dénoncer avant tout l'intolérance religieuse de son adversaire<sup>3</sup>.

Pour condamner la persécution pour des motifs de religion, pour revendiquer la tolérance donc, l'auteur de l'*Antidote ou contrepoison* recourt à plusieurs types d'arguments typiques des écrits de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur le sujet : l'appel à la raison politique, l'urgence de veiller à la prospérité économique et surtout, l'invocation de la charité chrétienne. Cornelis Kramer décele dans le pamphlet d'Emmery de Lyere, outre les citations directes de Franck et de Montaigne, des références implicites à Sébastien Castellion et à Dirk Coornhert, deux auteurs majeurs dans le débat sur la tolérance. Quelle réponse Philippe de Marnix pouvait-il donner à ce court pamphlet qui l'attaque dans son honneur et met à mal son combat antispiritualiste ?

#### L'ARGUMENTAIRE DE MARNIX CONTRE LES « LIBERTINS »

La riposte de Philippe de Marnix paraît à Leiden en 1598 et s'intitule *Response apologetique (de Philippe de Marnix, Seigneur du Mont Saint Aldegonde) à un libelle fameux qui a esté publié en son absence, sans nom de l'Auteur et de l'Imprimeur, par un certain libertin, s'atitulant gentilhomme*

1 *Ibid.*, p. 73-91.

2 *Ibid.*, p. 39-51.

3 *Ibid.*, p. 32-39.

*allemand, et nommant sondit libelle Antidote ou contrepoison, etc., auquel l'honneur des Ministres et du Ministère de la parolle de Dieu estoit prophanement vilipendé*. Ce pamphlet, qui existe aussi dans une version néerlandaise datée de 1599, a fait l'objet d'une édition par Albert Lacroix dans les *Œuvres de Philippe de Marnix* en 1860<sup>1</sup>.

Ce nouveau réquisitoire contre les « enthousiastes », et en particulier contre Emmery de Lyere, le fameux *gentilhomme allemand* qui est traité ici ouvertement de *libertin* dès le titre, se présente comme une lettre adressée au pouvoir politique, à savoir aux *Messieurs les États Generaux des Provinces unies des Pays-Bas*. Il se clôt par une prière à Dieu pour ces mêmes États généraux, pour que « par sa sainte grace, il vueille benir et prospérer tous vos desseings et actions, les faisant heureusement réussir à ceste mesme fin (c'est-à-dire l'assurance du salut et conservation de son Église). Amen<sup>2</sup>. » Le style oral auquel Philippe de Marnix a recours est marqué par une grande violence verbale que de nombreuses métaphores fort agressives viennent renforcer.

Contrairement à la diatribe de Jean Calvin, la *Response apologetique à un libelle fameux* ne comporte pas de sous-divisions apparentes. Sa structure n'en est pas moins calquée sur des schémas courants dans la littérature pamphlétaire du tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Marnix commence par évoquer les « *mesdisances* » de son adversaire, en constatant « que l'auteur n'y avoit esté poussé que de pure passion, bastissant un escrit comme une chimere en l'air, auquel sans une fois toucher le subject de mon livre, qu'il se propose pour butte, il s'est monstré autant plein d'animosité, que vuide de prudence et de vérité : verifiant le dire des anciens, Que la mesdisance est le thresor des fols<sup>3</sup>. » Il ajoute que « cela me faisoit resoudre de n'y respondre non plus qu'à un chien qui jappe apres les passans. » Le ton est donné dans ce rappel des enjeux et des deux premiers mouvements de la querelle ; Marnix y joue sur l'opposition inversée entre poison et contrepoison :

Il y a quelque temps que j'avoie esté requis d'aucuns de nos Églises, de mettre en lumiere quelques memoires que autrefois j'avoie recueilli en ma jeunesse, pour decouvrir le pernecieux et mortel poison qui se cache aujourd'huy sous

<sup>1</sup> *Œuvres de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. Correspondance et Mélanges*, éd. A. Lacroix, Bruxelles-Paris-Genève, 1860, p. 399-508.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 508.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 402.

une mine hypocritique de certains gens : qui s'accordans tous en ce point, que la sainte escriture contenue au vieil et nouveau testament, n'est pas la parole de Dieu, ne mesmes la pierre touche ou regle des doctrines : ains qu'il faut avoir recours à l'esprit ou inspiration d'un chacun, laquelle ils nomment parole interieure : bastissent là dessus mille fantasies directement contraires à la doctrine des Apostres et Prophetes : et les publient pour revelations ou inspirations celestes : se nommans qui Davidistes, qui Nicolaistes, qui spirituels, et je ne scai de quels autres noms.

Or les aiant reduitz en un petit livret, comme en passant, je montray, que ceste doctrine ne tend qu'à esteindre et le remords de conscience, et l'autorite de la parole de Dieu, [...] partie pource que j'esperoie par ce moyen le pouvoir garentir contre la dent des calomniateurs, partie pource que je vous vouloie faire cognoître, combien il est requis, que par vos prudences et pietés vous advisiés aux remedes, à ce que ce malheureux poison, lequel a autrefois infecté villes et provinces entieres, ne prenne accroissement es pays de vostre obeissance et jurisdiction, monstrant brefvement par les tesmoignages de l'escriture, que le devoir du magistrat est, d'estre gardien des deux tables de la loi, et sur tout, d'estre soigneux que l'honneur du nom de Dieu soit maintenu.

Là dessus, ce maistre escrivain vient en mon absence desgorger sa colere contre moi, me versant un deluge d'injures sur la teste sans specifier son nom ni le nom de l'imprimeur, ne mesmes du lieu auquel il a esté imprimé. Et pour persuader que ceste doctrine n'est pas poison, ainsi que je l'ai depeinte, il tourne ce mesme blasme contre moi, comme si le livret, auquel j'ai tasché de la descouvrir et refuter, estoit en effect un mortel poison, et que le sien fust l'antidote ou contrepoison contre mon conseil sanguinaire et envenimé, qu'il l'appelle<sup>1</sup>.

Le contrepoison que propose Emmery de Lyere et qui est en réalité le plus nocif des poisons aux yeux de Philippe de Marnix, est celui de la reconnaissance d'une certaine tolérance religieuse par les autorités civiles. Marnix dénonce cette voie, tout en continuant à développer la métaphore peu originale mais très efficace du poison et du contrepoison :

Somme il faut vivre avecq les vivans, et laisser chacun croire à sa mode, sans nostre soing et alteration. [...] Voila ses propres mors. Par lesquels on voit evidement qu'en son langage, et selon le stile de sa medicine charlatanque, ce sera un mortel poison de mettre en evidence la verité ou faulseté d'une doctrine : Et au contraire, permettre indifferement tous poisons, sans aucun souci ou alteration, en recommandant le reste aux Dieux (comme il parle prophanelement, et en homme atheé et libertin) sera l'antidote et le contrepoison.

1 *Ibid.*, p. 403-404.

Or considerés la dessus, Messieurs, que si quelcun se trouvoit si effronté, que de vous vouloir persuader d'introduire une telle loi au regard des poisons materiels, disant, que ce fut poison mortel de decouvrir et accuser les empoisonneurs, et que au contraire ce fut un remede et contrepoison salutaire, de permettre indifferement tous poisons, sans en prendre aucun soing ou alteration : que diriez vous, je vous prie ? Ne jugeriez vous pas qu'un tel galand fut ou empoisonneur et ennemi mortel<sup>1</sup> de la santé et vie de vos citoiens, ou pour le moins privé de son bon sens ?

Or ceste sottise est dautant plus detestable en cestui cy, qu'elle se trouve accompagnée d'une profane impiété. Car que peut on recueillir de ceste sienne conclusion, sinon qu'il ne faut en façon quelconque se soucier de l'honneur de Dieu, ne du salut du peuple, ains permettre à tout venant, d'abbeuver les simples ames Chrestiennes de toute heresie, d'atheisme, de libertinisme, et de toutes sortes de blasphemies contre la Majesté de Dieu<sup>1</sup> ?

Dès l'exposé des motifs du pamphlet, l'accusation de libertinisme est donc bien présente ; elle est étroitement liée à la dénonciation du « relativisme » religieux des spiritualistes : promouvoir la coexistence de toutes les doctrines, vraies ou fausses, revient aux yeux de Marnix à nier la distinction fondamentale entre la Vérité et l'erreur, et partant à renier Dieu. Cette attitude que Philippe de Marnix vilipende comme « libertine » est évidemment présentée comme un grave danger, non seulement pour la religion, mais aussi pour l'ordre public.

D'après Marnix, l'auteur de l'Antidote ou contrepoison ne peut être un gentilhomme allemand, pour la simple raison que dans le Saint Empire « on ne souffre pas telles pestes, comme sont ces Zelateurs spirituels » et qu'il y a une « resolution generale de tous les Estats d'Allemagne, qui ont ordonné de n'admettre nullepart les Libertins, et autres semblables sectaires, qui foulent au pied toute conscience et toute justice<sup>2</sup>. »

Par ailleurs, un vrai Allemand n'écrit jamais en français... Enfin, Philippe de Marnix prétend reconnaître la véritable identité de son adversaire derrière des tournures de phrase typiques de la langue néerlandaise ; quant aux origines allemandes, elles pourraient être d'une nature beaucoup moins noble :

Combien que jugeant de l'oiseau à son chant ou à ses plumes, et recognoissant evidemment son stile, ses propos, ses sentences et conceptions bigarrées,

1 *Ibid.*, p. 404.

2 *Ibid.*, p. 407.

je devinerois bien qu'il est originel de notre nation, mais qu'autrefois ses ancêtres aient été réfugiés en quelque coin d'Allemagne ou des Suisses pour y exercer secrètement le libertinisme, il y pourroit avoir été avorté, et s'étant depuis accointé par alliance à son grand prophète David George (Joris), ou à quelqu'un de sa race, il penseroit par là avoir pris le grade de ceste noblesse allemande, dont il se vante<sup>1</sup>.

La suite de la *Response apologetique à un libelle fameux* revient sur les reproches plus personnels que l'auteur de l'*Antidote ou contrepoison* a osé formuler sur la nature d'étranger de Marnix, sur son caractère cruel, revanchard et orgueilleux, sur ses ambitions démesurées, ainsi que sur ses actions militaires et politiques moins louables. Le chapitre de la reddition d'Anvers et de la disgrâce subséquente est évoqué en détail, dans le but de contrer une à une les insinuations basses et mensongères d'Emmery de Lyere.

Il faut relever un changement de perspective significatif dans cette partie : Philippe de Marnix ne s'adresse plus aux États généraux des Pays-Bas, mais directement à son ennemi, sur un ton des plus véhéments. Mais les accusations de libertinisme, voire d'athéisme, en sont absentes. Elles reviennent en force dans les pages consacrées aux vraies intentions d'Emmery de Lyere, des pages très violentes que Marnix adresse à nouveau à l'autorité suprême de l'État :

Après qu'il a tout son saoul trempé sa langue dedans le vomissement des injures qu'il desgorge contre moi, il vient de ce mesme pas faire ses efforts contre les deux fondemens de vostre Estat : qui sont la piété et la justice. L'une regarde le devoir que nous avons à Dieu, l'autre consiste aux offices mutuels que nous devons les uns aux autres<sup>2</sup>.

Ces deux piliers de la *res publica* doivent être portés par ceux qu'inspire « la crainte et reverence de Dieu. » Le pouvoir politique l'a bien compris et c'est pour cette raison qu'il prend soin de protéger la religion, d'encourager l'instruction et de promouvoir la vertu. Or, les spiritualistes de la trempe d'un Emmery de Lyere ne penseraient qu'à détruire une œuvre si sainte !

Or s'il vous plaît là dessus considerer avecq moy de quelle façon l'auteur de ce libelle fameux traicte toutes ces saintes ordonnances et institutions

1 Ibid., p. 408.

2 Ibid., p. 438.

vostres, vous jugerés que j'ay tres grande raison de dire que ce n'est pas à moi qu'il s'attaque, mais à vos Seigneuries, puisque ce qu'il blasme le plus, est entièrement vostre fait, et comme un tressouffert desiré fruit de vos labours<sup>1</sup>.

Les chefs d'accusation sont multiples et concernent tant le domaine religieux proprement dit que divers aspects de nature plus politique :

Premièrement il se prend à vos ministres et docteurs, les blasmant et deschantant d'une estrange façon : et se bouffonnant de leur doctrine, de leurs presches, prières, administration de sacremens, et bref de tout le ministere en general<sup>2</sup>.

Emmery De Lyere ose ridiculiser l'Église réformée et les soutiens que lui prodiguent les États généraux des Pays-Bas. Pour les « zélateurs spirituels », des impies sans scrupules, les meilleurs ministres sont ceux « qui ne troublent le repos des gens de bien, c'est à dire des Athées et Libertins : ains laissent vivre un chacun entre les vivans, et recommandent à Dieu le soing de son honneur, sans vouloir réformer le monde : Tous les autres sont charnels et esclaves de la lettre, et par conséquent subjects aux esgraigneures envenimées de ce chat enragé<sup>3</sup>. »

Philippe de Marnix prend beaucoup de peine à prouver la qualité intrinsèque de l'Église réformée des Pays-Bas et sa parfaite conformité aux Écritures. Il insiste aussi longuement sur les dangers que représente l'attitude « libertine » pour le pouvoir politique et ses prérogatives en matière de religion :

Voies vous pas clairement Messieurs, que ce galand, apres avoir degradé les ministres, mis en opprobre le ministere, aboli les prieres de l'Eglise, osté les presches, renversé l'ordre et discipline Ecclesiastique, demoli les colleges, abatu les escolles, terrassé les arts et sciences : vient maintenant tout à coup sapper et aneantir le rempart des loix, reigles et ordonnances au fait de la religion ? se persuadant que par là il aura bresche raisonnable pour donner l'assaut à tout ce qui restera de police et de bon ordre en vostre republique<sup>4</sup> ?

Or, comme prend soin de le rappeler Marnix, Saint Paul lui-même a toujours préconisé une étroite collaboration entre l'Église et les autorités civiles dans le but de soutenir la religion et la morale :

1 Ibid., p. 440.

2 Ibid.

3 Ibid., p. 444-445.

4 Ibid., p. 455.

Vous voies doncques manifestement Messieurs, comment cestuy cy pour bastir les fondemens de son Libertinisme, falsifie effrontement les saintes escritures : et cependant decouvre tout à clair, que la base de ce sien antidote, n'est autre que le mespris de l'honneur de Dieu, et la vilipendance de son Eglise. Que si là dessus il vous plait prendre garde, quels en sont les ingrediens, vous trouverez qu'ils ne tendent qu'à restreindre le cours de vostre autorité, et à la borner entre certains limites de jurisdiction, qu'à son appetit et à l'avantage de ses heresiarches, il tasche de vous prescrire<sup>1</sup>.

Des « libertins » comme Emmery de Lyere veulent enlever à l'État le droit de punir le blasphème et la sorcellerie ; puis, ils veulent le priver « de toute cognoissance du fait de la religion et des heresies », sous prétexte que les abus législatifs dans ce domaine conduisent à l'instauration d'un système inquisitorial. En dénonçant ces arguments et en soulignant leur caractère pervers, Philippe de Marnix repasse à la deuxième personne du singulier pour s'adresser directement à son ennemi :

Je sçai bien que tu te demeineras icy en homme forcené, te figurant en ta cervelle je ne sçai quelle inquisition à l'Espagnolle, dont tu voudrois nous charger envers les ignorans tes semblables, pour nous faire courir la haine du peuple, lui persuadant faulsement, que nous voulons cruellement extirper tous ceux qui n'ont la mesme foi et le mesme sentiment que nous. Car c'est là dessus que tu verses l'escume de ta rage, contre ceux de Geneve, et notamment contre les fidelles serviteurs de Dieu, Calvin et de Beze. [...]

Mais je te respons en un mot, que par cela te ne fais que decouvrir de plus en plus tes malheureuses intentions : sçachant bien que si les magistrats estoient si simples que de te croire, ou si tu pouvois une fois gagner ce point que ceux qui bandent leur autorité au maintienement de l'honneur de Dieu et de la verité de sa parole, fussent tous tenus pour cruels et sanguinaires inquisiteurs, ainsi que tu pretends, tu triompheras bien tost de ta cause. Car tous Princes et superieurs non seulement quitteroient le soing et sollicitude de la gloire et honneur de Dieu, mais abandonneroient quand et quant leurs peuples à la furieuse cruauté des sediteux, voleurs et brigans, qui soubz ombre de religion et des inspirations qu'ils mettroient en avant, non seulement voudroient arracher Jesus Christ de son throsne s'ils pouvoient : mais tascheroient aussi de dechasser et de massacrer tous legitimes magistrats, que Dieu a establis pour la garde de son peuple : ainsi qu'ont faict tes predecesseurs, les Prophetes de Munster et autres semblables<sup>2</sup>.

Suivent de longues démonstrations historiques sur la menace de rébellion qui va de pair avec le « libertinisme », ainsi que plusieurs

1 *Ibid.*, p. 457.

2 *Ibid.*, p. 461-462.

considérations sur la juste répression de l'hérésie. Philippe de Marnix, qui écrit à nouveau à l'attention des États généraux, dénonce les subterfuges auxquels Emmery de Lyere aurait eu recours dans son *Antidote ou contrepoison*, notamment le refus de reconnaître les crimes, graves et nombreux, commis par les « zélateurs spirituels » dans le passé, ou le fait de citer à mauvais escient de larges extraits mal compris de Montaigne.

Puis, Philippe de Marnix revient à un reproche d'ordre plus personnel : Emmery de Lyere le présente comme un homme particulièrement inolérant qui inciterait à la mise à mort des hérétiques ; or, en réalité, il n'en serait rien et ces accusations ne seraient que des mensonges calomnieux. Face à l'erreur religieuse, Marnix se serait toujours montré clément ; mais, à cause de leur incitation à la désobéissance, de leur « libertinisme » politique en quelque sorte, les « zélateurs spirituels » ne mériteraient pas une telle clémence.

Trois grandes « erreurs » diffusées par les « enthousiastes » seraient particulièrement dangereuses non seulement pour la religion, mais aussi et surtout pour la société toute entière, quoiqu'un Emmery de Lyere puisse affirmer en leur défense :

Mais puis que cestuy cy se plaignant que je les calomnie, allegue en particulier trois poincts, desquels il maintient que je les charge à tort [...] dont le premier est, qu'ils rejectent le tesmoignage de l'Escripture, l'autre, qu'ils se forgent un Christ imaginaire, et le troisieme, qu'ils aneantissent tout remords de conscience : je desire encor s'il vous plait Messieurs, vous esclaircir sur ces trois poincts, le plus brevement que possible me sera. Et puis, je vous supplierai que vous souvenans de l'autorité que le Dieu vivant vous a donnée, vous y interposiés vostre jugement, selon que vous cognoistrés en vos consciences estre expedient pour la gloire de Dieu, et pour le bien et conservation de vostre republique<sup>1</sup>.

La dernière partie de la *Response apologetique à un libelle fameux* est en effet une réfutation en règle, citations bibliques à l'appui, des principales idées spiritualistes telles qu'elles se transmettent depuis la génération de David Joris. Des trois « erreurs » fondamentales, le refus de ce que Marnix appelle « tout remords de conscience » est le plus néfaste pour l'ordre public : estimer que la conscience est entièrement guidée par l'Esprit revient à remettre en cause la notion de la responsabilité individuelle, et

1 *Ibid.*, p. 487-488.

donc la notion de conscience elle-même. C'est l'idée centrale de ce passage plus théologique mais dont les implications politiques sont évidentes :

Car quelle conscience peut avoir celui qui ne prend la gloire et l'honneur de Dieu pour la seule visée et mire de ses actions ? N'est ce pas renoncer Dieu, quand on se propose une autre fin que lui ? Car la fin de toutes choses est indubitablement le souverain bien, pour lequel toutes autres choses se font, Or si Dieu n'est pas cette fin, Il faut certes dire qu'il n'est pas Dieu. Car il ne sauroit estre Dieu sans estre le souverain bien de toutes choses, et la dernière voire unique et souveraine cause de toutes causes. Or en privant Dieu de ce qui lui est autant propre et essentiel que son essence mesme, comment peut subsister la conscience ?

Ce sont doncques ceux qui nient ceste predestination de Dieu, qui esteignent entierement la conscience. Combien que d'ailleurs ils donnent clairement à cognoître qu'ils font mestier de cauterizer voire d'aneantir la conscience, quand ils enseignent par tous leurs livres, que le péché n'est rien autre chose, comme desja nous avons dit, sinon que nous nous persuadons que Dieu est courroucé contre nous, et des que nous nous pouvons figurer en l'imagination, qu'il n'en est rien, que de ce mesme pas il est appaisé et reconcilié avecq nous. Et concluent par là, que si les hommes ne se fussent imaginés que Dieu estoit indigné contre eux, il n'estoit ja besoing que Christ eut souffert, puis qu'il n'y avoit aucun courroux ne divorce entre Dieu et nous, sinon à cause de ceste apprehension qu'ils disent estre la conscience, laquelle, estant une fois surmontée et du tout vaincuë, l'on est arrivé au souverain degré de perfection et sans aucun péché, et lors le saint Esprit conduit l'homme de telle façon, que tout ce qu'il fait est pure œuvre de Dieu, moienant qu'il se persuade assurement que lui sabbatant et chomant de toutes ses œuvres, sans rien s'attribuer, Dieu seul besongne en lui par son Esprit.

Je vous prie Messieurs que vous en soiez juges pour sçavoir si cela n'est pas estreindre tout remords de conscience, combien qu'il n'en faut autre preuve que les effects que ceste doctrine a produit en leurs susdits Prophetes, qui ont esté les premiers auteurs de ceste doctrine, qui n'estoient que seditions, tumultes, massacres, parricides, incestes et autres semblables enormités, lesquelles ils maintenoient que le saint Esprit commettoit en eux et sans eux<sup>1</sup>.

Après cette ultime évocation des terribles crimes commis par les spiritualistes, Philippe de Marnix conclut sa diatribe par le rappel du double motif qu'il comptait poursuivre en la réligant : défendre son honneur en répondant aux calomnies contenues dans l'*Antidote ou contrepoison*, et surtout appeler les autorités politiques à « maintenir inviolable la dignité de vos saintes loix et ordonnances, principalement

1 *Ibid.*, p. 503-504.

au regard de la religion, contre la dent envenimée de ces libertins et contempteurs de Dieu<sup>1</sup>. »

### CONCLUSIONS

#### Du « libertinisme » spirituel au « libertinisme » politique

Je ne prétends pas avoir relevé et analysé toutes les occurrences des termes « libertin » ou « libertinisme » dans le pamphlet de Marnix contre l'auteur de l'*Antidote ou contrepoison*. Celles que j'ai mentionnées permettent de comprendre avec quels sous-entendus et à quelles fins cette accusation très grave est utilisée dans la *Response apologetique à un libelle faneux*. Il me semble inutile de revenir ici sur le caractère très violent du style, notamment dans les passages écrits à la deuxième personne du singulier. La force de frappe des métaphores ne doit pas non plus être longuement analysée ; les extraits cités auront permis d'en mesurer l'impact polémique.

Philippe de Marnix recourt à l'accusation de « libertinisme » pour condamner certains traits théologiques du spiritualisme, entre autres l'idée d'une conscience libre, enracinée seulement dans l'Esprit divin ; pour le défenseur du calvinisme, cette notion revient à nier toute forme de conscience. Elle conduit d'ailleurs au « relativisme » qui met toutes les croyances sur un pied d'égalité, sans faire de distinction entre la « Vérité » et l'« erreur », et qui finit par revendiquer un régime de tolérance pour tous. Cette attitude est évidemment porteuse, aux yeux de Marnix, de dangers sociaux et politiques énormes, contre lesquels il s'agit de mettre en garde les autorités suprêmes du jeune État des Pays-Bas septentrionaux.

À y regarder de plus près, l'injure de « libertin », car il s'agit bien d'une « injure » et même de la pire des « injures » (avec celles d'« athée » et de « séditieux » / « rebelle »), est surtout associée à des notions d'ordre politique : selon Marnix, le « libertinisme » religieux des spiritualistes

1 *Ibid.*, p. 507.

conduit directement à un « libertinisme » social et politique très dangereux pour la *res publica*. Les « enthousiastes » de la trempe d'un Emmery de Lyère sont présentés comme des fauteurs de troubles en puissance dont les croyances poussent à l'insurrection. Bref, ils construisent une menace grave pour l'ordre public et le bien commun.

En plus d'être des « libertins » en terme de religion, ils incarnent tous les travers du « libertin » politique. C'est à ce double titre qu'ils doivent être condamnés sévèrement, par des écrits pamphlétaires comme la *Response apologétique* de Philippe de Marnix, mais aussi et surtout par des mesures de persécution plus concrètes, comme celles que le célèbre propagandiste recommande lui-même aux autorités politiques.

Monique WEIS  
FRS-FNRS

Université libre de Bruxelles

## GARASSE ET LES ALTÉRITÉS CROISÉES

Publiée par François Garasse en 1623, *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, est sans doute le texte polémique qui, dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, a le plus contribué à forger l'image du libertin, le terme y revenant sans cesse, grande capitale à l'initiale, comme pour mieux suggérer l'existence d'un référent stable et clairement identifiable. À ces libertins, à ces beaux esprits prétendus, le jésuite attribue non sans fiel un ensemble de maximes, de valeurs ou de pratiques qui confèrent un contenu en partie spécifique à une catégorie empruntée au discours apologétique<sup>1</sup>. Mais dans le geste même à travers lequel il s'efforce de préciser le portrait du libertin, Garasse est constamment amené, comme par une rhétorique centrifuge, à lui trouver des comparants divers qui, souvent très envahissants, finissent par brouiller la représentation qu'ils étaient censés servir. L'altérité du libertin semble alors rejoindre d'autres formes de différence, de scandale, peut-être même s'y dissoudre en vertu du commun dénominateur que constituent la provenance satanique et la destination infernale. Pour caractériser avec justesse la façon dont Garasse conçoit et construit la catégorie du libertin, il faut savoir suivre les méandres de son discours digressif, s'intéresser aux relations que ce discours cherche à établir entre le libertin et ses doubles, ses compères en damnation, *condamnés* au sens étymologique du terme, qui tout à la fois l'entraînent dans leur chute et sont entraînés par lui.

J'ai tenté ailleurs d'examiner les liens multiples (et pervers) que Garasse s'emploie à tisser entre les libertins et les réformés<sup>2</sup>. J'aimerais

1 Sur ce point, voir Louise Godard de Donville, *Le Libertin des origines à 1665 : un produit des apologistes*, Biblio 17, *Papiers du French Seventeenth Century Literature*, Paris-Seattle-Tübingen, 1989.

Si l'auteur a le grand mérite de réinscrire la figure du libertin dans la tradition apologétique, elle défend à mon sens une thèse excessive qui pourrait conduire à voir dans les cibles de Garasse des créatures de papier. Il me semble plus juste de considérer qu'une ancienne catégorie polémique se trouve mobilisée afin de stigmatiser des formes nouvelles de subversion.

2 Voir Frédéric Tinguely, « D'un usage pervers de l'analogie : libertins et protestants dans la *Doctrine curieuse* du Père Garasse », *Libertinage et philosophie au XVII<sup>e</sup> siècle*, n°8, 2004, p. 31-46.